

Rapport n°36

Accunsentu per a Decisione Mudificativa N°1 di u bugettu annessu di u Crématorium- Bugettu supplementariu per u 2023

Approbation de la Décision Modificative N°1 du budget annexe du Crématorium- Budget Supplémentaire 2023

La décision modificative n°1 du budget annexe du crématorium a pour objet d'opérer le report des résultats de l'exercice précédent et de résorber le déficit d'investissement.

1-EXPLOITATION

La section de fonctionnement est abondée en dépenses et recettes de 94 492,88€

Les recettes d'exploitation

L'excédent d'exploitation est affecté, après déduction du déficit d'investissement, en section d'exploitation pour un montant de 94 492,88 €

Les dépenses d'exploitation

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 011, charges à caractère général : +20 000€, afin de pouvoir engager des études complémentaires au renouvellement de la Délégation de Service Public.
- Le chapitre 67, charges exceptionnelles : + 74 492,88 €. Les inscriptions supplémentaires sur ce chapitre correspondent au placement de l'excédent restant d'exploitation.

2-INVESTISSEMENT

La section d'investissement est abondée en dépenses et recettes de 168 184,55€

Les recettes d'investissement

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 10, compte 1068, réserves : + 168 184,55 €. Le déficit d'investissement est comblé par un transfert d'une partie du résultat de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement

Le déficit d'investissement est reporté pour un montant de 168 184,55€

En conséquence, il est proposé :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe du crématorium de l'exercice 2023.